COMMENT ARRONDIR SES FINS DE MOIS EN LOUANT SON LOGEMENT EN TOUTE SECURITE SUR LOCASUN.FR : MODE D'EMPLOI !

Bonne nouvelle, 42 millions de Français partiront en vacances cet été[1] ! Quelles soient de courte ou de longue durée, un touriste sur deux choisissant un hébergement payant, optera pour la location de vacances. Si cette pratique conviviale et économique connaît depuis quelques années un véritable succès, elle est aussi un bon moyen pour les propriétaires de résidences principales (58 % des Français[2]) ou secondaires (la France est le pays d'Europe comptant le plus de résidences secondaires[3]), de se constituer un revenu complémentaire pouvant s'avérer non négligeable.

Afin de les inciter à rentabiliser leur logement, et ce en toute sécurité, Locasun, acteur de choix dans la location saisonnière depuis 2001, a entièrement revu l'espace propriétaire de son nouveau site Internet. En quelques clics, il est désormais possible de mettre gratuitement à la location son appartement, sa maison ou son studio et de gérer ses annonces en toute sérénité grâce à l'accompagnement et l'expertise Locasun !

Comment publier son annonce sur Locasun.fr ?

Simple d'utilisation, l'interface du nouvel espace propriétaire se veut à la fois agréable, **pratique et ergonomique.** Pour publier **gratuitement** son annonce en ligne, quelques étapes suffisent :

1 On clique sur l'espace propriétaire

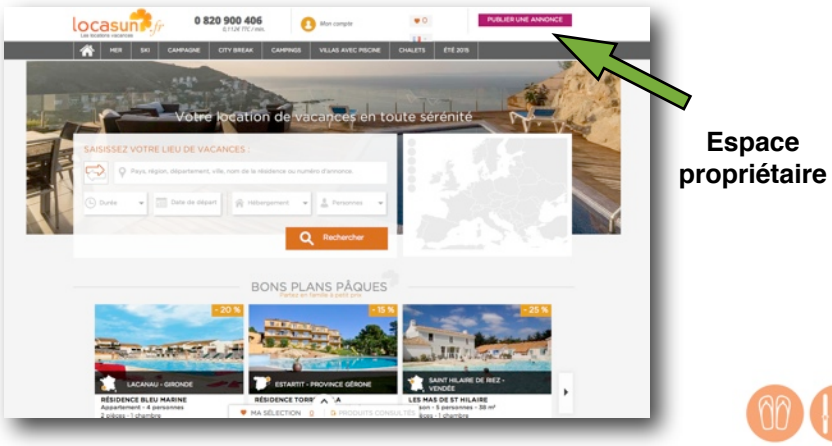

1 : Cabinet Protourisme - mars 2015
2 : INSEE - mars 201
3. Le Figaro.fr - 06 mars 2015

2 On renseigne les caractéristiques de son logement (géolocalisation, description du bien, équipements...) ;

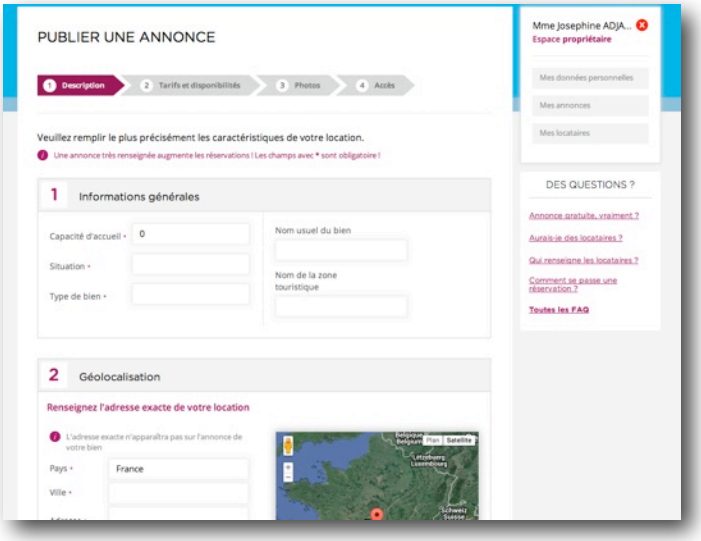

3 On applique les tarifs et on gère la disponibilité de ses locations à la semaine et/ou à la nuitée ;

4 On importe les photos et on met en ligne !

Pour augmenter les chances de voir sa résidence réservée par les internautes sur le site, Locasun conseille de :

- Renseigner très **précisément** son annonce ;
- **Epurer son logement**. Côté mobilier, la mode est au scandinave !
- Prendre des photos les **jours ensoleillés** !
- Renseigner le **tarif à la nuitée et à la semaine**
- **Intégrer le forfait ménage** dans vos tarifs

Comment s'effectue une réservation sur Locasun.fr ?

Aussi facile que la mise en location de sa résidence, la réservation d'une location de vacances sur le site s'effectue de manière simple et est entièrement assurée par Locasun. Pas de mauvaise surprise !

1 > Locasun propose un locataire ;
2 > Le propriétaire accepte ;
3 > Locasun envoie le contrat au locataire ;
4 > Le propriétaire reçoit le locataire ;
5 > Locasun débloque les fonds pour le propriétaire.

Commission Locasun :
Locasun prélève une commission de 15 %, payée par le locataire, **quelque que soit** la nature du logement mis en location par le propriétaire.

Le + Locasun : La totale responsabilité pour une mise en location en toute sécurité !

Avec l'essor d'Internet, le secteur de la location de vacances en ligne a vu exploser nombre de fraudes et d'insatisfactions. Fort de son expertise dans le domaine depuis plus de 10 ans, Locasun a fait de la **sécurité de ses clients,** vacanciers ou loueurs, **une priorité.**

Ainsi, bien plus qu'une plateforme de locations de vacances, le site est avant tout une **agence de voyage en ligne agréée**. De fait, Locasun est **garante de tous les biens en location** mis en ligne et intervient en temps qu'**intermédiaire entre le locataire et le loueur**.

Au quotidien, il :

- ➡ **Gère toutes les demandes de renseignements** formulées par le vacancier ;
- ➡ **Gère les litiges ;**
- ➡ **Etablit l'intégralité les contrats de location ;**
- ➡ **Débloque l'argent de la location après l'arrivée des vacanciers ;**
- ➡ **Offre une assurance propriétaire jusqu'à 1,5 millions d'euros.**

La location saisonnière en quelques points

- A Paris et dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants, **seules les résidences principales peuvent être soumises à la location saisonnière.** Pour les résidences secondaires, ne pas hésiter à se renseigner auprès de sa mairie ;

- En dessous de 4 mois d'inoccupation d'une résidence principale, il n'est **pas nécessaire de s'adresser à la mairie** pour la mettre en location ;

- Les locataires peuvent également louer leurs résidences, mais pour cela, ils doivent **demander l'autorisation à leurs propriétaires** !

- Les loyers issus d'une location saisonnière entrent dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (BIC). S'ils ne vont pas au-delà des 32 900 euros, le propriétaire sera soumis au régime des micro-bic ;

- Le régime des micro-bic permet de **bénéficier d'un abattement forfaitaire** pour charges de 50 % sur les recettes locatives. Il peut atteindre 71 % si la location est classée «Gîtes de France» ou «meublé de tourisme» ;

A propos de Locasun

Créé en 2001, Locasun est une agence de voyages en ligne spécialisée dans la location de vacances (villas, châlets, appartements, Mobil home, hôtels...) en France, en Europe et dans le monde. L'entreprise propose deux types de prestations à travers Locasun et Locasun vente privées.

Avec plus de 180 000 clients et 70 000 annonces en ligne, l'entreprise 100% française, est un acteur incontournable sur le secteur de l'hébergement saisonnier. Locasun compte aujourd'hui 28 salariés et enregistre un volume d'affaires de 23 millions d'euros.

Contacts relations médias

Joséphine ADJAGBENON
09 73 87 03 11
jadjagbenon@capetcimepr.fr

Marie PHILIPPON
09 73 87 03 51
mphilippon@capetcimepr.fr